

**Dès
2012**

les annuités seront réduites de moitié, voire supprimées
l'indexation des salaires ne sera plus accordée
les secteurs subventionnés seront encore rabotés
les prestations à la population seront encore réduites

Toujours plus avec toujours moins : Ça suffit !

Le personnel des services publics a déjà été largement mis à contribution ces dernières années dans l'exercice consistant à maintenir l'équilibre budgétaire de l'Etat. Après des années de blocage des mécanismes salariaux durant les années 1990 et 2000, générant des pertes de revenus considérables et jamais rattrapées malgré l'octroi du pont de fin d'année, le personnel a subi une longue période de restrictions sur les effectifs. Pour le personnel soignant, éducatif, social, administratif, etc., cette politique s'est traduite par une forte dégradation des conditions de travail : surcharge, pression à la productivité, on ne compte littéralement plus les heures supplémentaires. Faire plus avec moins, c'est l'ordre de marche qu'ils-elles ont été contraint-e-s de respecter, parfois au prix de leur santé.

Il est inacceptable qu'après ce régime sévère, qui de l'aveu même de M. Hiler a atteint ses limites, on coupe encore dans les effectifs et dans le financement des secteurs subventionnés.

Il est inadmissible que l'on s'attaque une nouvelle fois aux revenus du personnel, alors que les mécanismes salariaux ont été rétablis pendant à peine deux ans.

Coupes dans les prestations : réagissons !

« Ni hausse d'impôts, ni baisses de prestations », disait le Conseil d'Etat. Le premier axiome est certain, le second l'est nettement moins. Que cela soit aux hôpitaux universitaires, à l'Hospice général, dans l'aide à domicile, au Service de protection des mineurs, au Tuteur général, ou encore dans les secteurs sociaux subventionnés, la qualité des prestations à la population s'est considérablement dégradée. Et ce ne sont que des exemples. Retards administratifs, services débordés, on ne s'étonnera guère qu'une partie de la population se plaigne des services publics. Aujourd'hui, les autorités ne s'en cachent même plus, elles admettent qu'elles vont réduire les prestations.

Il est inacceptable de couper encore dans les prestations et les effectifs, alors que les besoins de la population, notamment du fait de la crise, ne font qu'augmenter.

Il est inadmissible de demander toujours plus au personnel, sans contrepartie en matière de reconnaissance et d'encouragement.

NON aux coupes budgétaires !

NON aux attaques contre les services publics !

NON à la suspension des mécanismes salariaux !

Le jeudi 15 décembre

Défendons le service public et nos salaires

dès 15h : GREVE

15h30 : Assemblée à la salle du Faubourg

16h30 : Manifestation à l'Hôtel-de-Ville (aux canons)

Déficits budgétaires : pas une fatalité

Aujourd'hui, la fonction publique – et par extension l'ensemble de la population – paie (et paiera demain encore) les réductions massives d'impôts accordées ces dernières années aux plus fortuné-e-s du Canton. Certes, le Conseil d'Etat propose maintenant de suspendre temporairement le bouclier fiscal qui protège les hauts revenus, et de mettre fin aux privilèges récemment accordés aux indépendant-e-s, aux propriétaires immobiliers, et aux détenteurs-trices de collections artistiques et scientifiques. Une augmentation des centimes additionnels sur les personnes physiques est également envisagée. Enfin des nouvelles recettes pour l'Etat ! Mais cela n'est pas suffisant, et cela ne compense pas les pertes engendrées (plus de 300 mio. par année !) d'une politique fiscale irresponsable et électoraliste. Cesser de faire des cadeaux fiscaux aux plus privilégié-e-s, mettre à contribution les nanti-e-s pour financer les services publics dont la population a besoin, voilà le chemin pour rétablir l'équilibre budgétaire, pour un Etat social garantissant une répartition des richesses plus solidaire.

Le SIT invite le personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire, des HUG, de l'Hospice général, des EPI, de la FSASD, des EMS, de l'AGOEEER, du GIAP, de la FASe, etc., à participer à la mobilisation appelée par le Cartel intersyndical.

Le 15 décembre, dès 15h, faites entendre votre voix

15h30 Assemblée à la salle du Faubourg

16h30 Manifestations devant l'Hôtel-de-Ville (aux canons)

Les mesures d'économies s'inscrivent dans un plan financier quadriennal du Conseil d'Etat. Nous devons par conséquent nous préparer à une lutte de longue durée pour préserver le service public et les conditions de travail de ce dernier. Le jeudi 15 décembre, **ce ne sera qu'un début !**

Consignes de grève, quelques précisions :

Préavis de grève

Les organisations du personnel ont fait part aux employeurs du préavis de grève pour le 15 décembre, dès 15h.

Droit de faire la grève

Tout-e employé-e, quel que soit son employeur, son statut ou la durée de son engagement, a le droit de faire grève. Il s'agit d'un moyen de lutte collectif et d'un droit fondamental reconnu par la Constitution.

Frontaliers-ères, permis C, immigré-e-s

Que vous soyez Suisse-sse ou au bénéfice d'un permis de travail, le droit de grève est reconnu pour tout le monde.

Sanctions

La participation à la grève ne peut pas être invoquée comme motif de sanction, ni figurer au dossier administratif de l'employé-e. Il n'y a aucune raison d'avoir peur d'une sanction.

Retenue de salaire pour fait de grève

L'employeur peut faire procéder à une retenue de salaire. Le syndicat SIT a débloqué son fonds de grève. Les syndiqué-e-s seront remboursé-e-s selon des indications qui vous parviendront ultérieurement. En cas de retenue abusive, un recours doit être fait. Le syndicat préparera des lettres-types le moment venu.

Déclaration / formulaire de grève

Il n'y a aucune obligation formelle de remplir des formulaires à l'avance.

Service minimum

Lorsque la sécurité des usagers-ères et les prestations essentielles doivent être garanties, il incombe à la hiérarchie d'organiser un service minimum.

Solidarité en équipe

Discutez entre vous du service minimum, des prestations essentielles à dispenser, organisez-vous à l'avance pour qu'un maximum de collègues qui le souhaitent puissent participer à la grève et être présent-e-s à la manifestation.

Appel aux responsables d'équipes

Nous suggérons de réfléchir au rôle de "contrôle" que l'employeur fait porter aux cadres lors des grèves. A notre avis, votre rôle se limite à organiser correctement le service minimum, à favoriser l'expression en équipe pour que les prestations essentielles soient garanties tout en respectant la volonté de celles-ceux qui choisissent de faire la grève.

Pressions, intimidations

Au cas où des bruits alarmistes devaient circuler, vérifiez leur bien-fondé auprès du syndicat. Si vous constatez des excès de zèle, des abus de contrôle, des pressions ou intimidations tendant à dissuader le personnel qui souhaite faire grève, contactez immédiatement le syndicat. Nous entreprendrons les démarches nécessaires.

**Personnel en congé,
ne travaillant pas le jeudi 15 décembre
Le mouvement vous concerne aussi,
rejoignez la manifestation de vos collègues**